



La loi ESS et les collectivités locales

Vendredi 7 novembre 2014

Eurre (26)

Biovallée - Le Campus / Ecosite du Val de Drôme

DOSSIER PARTICIPANT

“La loi ESS et les collectivités locales”



Vendredi 7 novembre 2014

Une loi ESS votée cet été

Fin juillet, la loi pour l'Économie Sociale et Solidaire était adoptée par l'Assemblée nationale. Une étape qui marque une reconnaissance nationale de l'ESS et de sa contribution à la création d'emplois et au développement des territoires.

Un rôle fort des collectivités

Or, pour accompagner et continuer à accompagner le développement de l'ESS, les collectivités locales jouent un rôle essentiel. Initiateur, accompagnateur, défricheur, mobilisateur, facilitateur, soutien... Sur les territoires, et quel que soit ce rôle, les collectivités locales apportent la preuve au quotidien que l'ESS peut être un vecteur fort de développement local, de maintien d'emploi, de coopération, de lutte contre les inégalités...

Un changement d'échelle à soutenir

Pour les élus des collectivités territoriales soutenant depuis des années l'ESS, la loi est une reconnaissance importante du travail qu'ils réalisent sur leurs territoires.

Pour tous, cette loi montre l'intérêt et la place de l'ESS dans le développement local, et la responsabilité collective et partagée dans l'accompagnement de son changement d'échelle.

Une journée pour s'enrichir

Pour faire connaître et échanger sur les initiatives et expériences ESS des territoires, le RTES co-organise en 2014 une série de rencontres territoriales.

Le 7 novembre 2014, cette journée, co-organisée par la communauté de communes du Val de Drôme et les conseils régionaux Rhône-Alpes et Auvergne aura pour thème :

“ La loi ESS et les collectivités locales ”

Ses objectifs :

- Mieux appréhender la loi ESS, et notamment les éléments qui concernent les collectivités,
- Échanger et partager sur les initiatives et constructions de politiques ESS, autour de témoignages d'élus et d'acteurs du territoire,
- Approfondir des questions clés de la loi autour de trois ateliers : stratégie régionale, schéma régional et politiques territoriales d'ESS / coopération économique, PTCE et SCIC / subventions et commande publique responsable.



"La loi ESS et les collectivités locales"



Vendredi 7 novembre 2014

Programme

10h / Ouverture des travaux

Jean Marc Bouvier, vice-président de la communauté de communes du Val de Drôme

Dounia Besson, adjointe à l'ESS, ville de Lyon, vice-présidente du RTES

Cyril Kretzschmar, conseiller régional délégué à la nouvelle économie, conseil régional Rhône-Alpes

10h15 / Pourquoi une loi sur l'ESS ?

Christophe Cavard, député du Gard, rapporteur de la loi ESS pour la commission des lois

10h30-11h30 / Présentation de la loi sur l'ESS

Jean-Claude Bochaton, DIRECCTE Rhône-Alpes

Julie André, responsable de projets, CRESS Rhône-Alpes

11h30 - 12h30 / Point de vue d'élus / Avec notamment :

Dounia Besson, adjointe en charge de l'ESS, ville de Lyon

Francis Fayard, vice-président, communauté de communes du Val de Drôme

Cyril Kretzschmar, conseiller régional délégué, conseil régional Rhône-Alpes

Pierre Ribeaud, vice-président, conseil général de l'Isère

Pascale Semet, vice-présidente en charge de l'ESS, conseil régional Auvergne

12h30 - 14h / Déjeuner

14h-16h / Ateliers

1 Politique territoriale, schéma sectoriel et stratégie régionale de l'ESS

La loi ESS prévoit l'élaboration d'une stratégie régionale de l'ESS, et l'organisation d'une conférence régionale tous les 2 ans, organisée par le Préfet de région et le président du Conseil régional. Comment cette stratégie s'articulera-t-elle avec les contrats régionaux existants ? À quelles conditions permettra-t-elle de renforcer les coopérations entre collectivités ?

Quels enseignements peut-on tirer des politiques territoriales existantes, pour certaines depuis une dizaine d'années ?

2 Contractualisation, subvention et commande publique responsable

La loi sur l'ESS définit la subvention qui n'était jusqu'ici définie que par la jurisprudence. Elle prévoit également l'obligation pour les collectivités d'une certaine importance d'élaborer un schéma des achats responsables. Dans quelle mesure et à quelles conditions ces mesures peuvent permettre de conforter les acteurs de l'ESS ?

Avec les témoignages introductifs de :
Vincent Guibert, IRIAE RA,
Lætitia Charrier et Julie Champagne, Centrale des Marchés Solidaires, Saint-Etienne Métropole,
Gérald Cubertefon, direction de l'éducation, conseil général de l'Allier

3 Favoriser la coopération économique entre et hors acteurs ESS

La loi reconnaît les PTCE et prévoit la possibilité pour une collectivité d'intervenir au capital d'une SCIC à hauteur de 50% (20% précédemment). Quels sont les intérêts et conditions de réussite de ces projets ?

Avec les témoignages introductifs de :

Carole Thourigny, directrice de la SCIC 8FABLAB,
Anne-Sophie Chupin, directrice de l'association Biovallée®
Philippe Monet, directeur général du PTCE InnoVales

16h-16h30 / Table-ronde de clôture

Mise en commun, conclusion et perspectives

"La loi ESS et les collectivités locales"



Vendredi 7 novembre 2014

Le lieu : Biovallée - Le Campus

Eurre (26)



À l'initiative de la communauté de communes du Val de Drôme, Biovallée – Le Campus a pour ambition d'être un lieu de rendez-vous expert et citoyen autour du développement humain soutenable. Plate-forme d'échanges, de création et de diffusion des savoirs, des connaissances et de l'expérimentation, ce pôle offre un programme de rencontres, formations et conférences à destination de différents publics : élus locaux, techniciens, citoyens, associatifs et acteurs du secteur privé engagés dans une démarche de développement durable et de gouvernance territoriale.

4 volets d'actions

• Formations

> Accueil et organisation de formations conçues par des organismes de formation dans les domaines du développement durable avec mise à disposition contractuelle des infrastructures du Campus : 4 salles de formation de 10 à 40 places, 1 amphithéâtre de 160 places, des équipements multifonctionnels et audiovisuels, visioconférence multisites...

> Des partenariats avec des organismes internationaux et nationaux : Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Institut de FORMation de l'Environnement, ATEN Pôle de ressources et de compétences pour la nature, Conservatoire National des Arts et Métiers...

• Observation / Immersion

Organisation de formations/actions sur le territoire-école Biovallée pour des élus, techniciens, experts, étudiants, stagiaires...

> à la carte et thématique avec la visite sur le terrain de réalisations concrètes, de rencontres avec des acteurs du territoire

> programme d'accueil dédié de stagiaires sur le territoire (StarTer)

• Accueil d'événements

Accueil de colloques, conférences, rencontres, journées thématiques, forums...dans les meilleures conditions, grâce à la qualité des infrastructures et équipements, des services de transport, hébergement, restauration et des prestations associées (communication, animation).

Quelques illustrations : colloque L'argent au service de mon territoire, le financement de proximité – débat : L'économie sociale et solidaire : vers une nouvelle alternative? Avec Philippe Frémeaux - conférence Pollinisateurs et biodiversité avec Jean-Marie PELT – séminaire Gestion des milieux aquatiques et préservation de la faune – assemblée générale associations, scoop, entreprises – visite d'études Projet artistique et culturel et développement des territoires – formation-action L'agriculture familiale – journées d'études DORÉMI – forum Économie solidaire – rencontre nationale Territoires à Énergie Positive – projection de films Plastic Planet – formation Qualification EnR – convention Industrie agro-alimentaire – table-ronde Création en milieu rural et naturel – voyage d'études Biodistretto

• Recherche

En liaison avec le comité scientifique de Biovallée® et ses partenaires (universités, instituts de recherche) :

> accueil et coopération avec des chercheurs autour des enjeux du développement soutenable du territoire,

> création et animation de séminaires, de programmes de formations.

Les axes de travail

• **Développement durable et écosystèmes** : gestion des espaces naturels, biodiversité, paysage, agriculture...

• **Politiques publiques de développement durable** : aménagement du territoire, développement local, Agenda 21, plan climat, économie sociale et solidaire...

• **Dynamiques territoriales fondées sur la coopération** : dialogue avec les différentes parties-prenantes (élus, experts et citoyens), éco-responsabilité, épanouissement d'une culture du développement durable, comités de suivi qualitatif des évolutions sociales, culturelles, économiques...

• **Développement durable et évolution des métiers** : écoconception, écoconstruction, management environnemental...



“La loi ESS et les collectivités locales”



Vendredi 7 novembre 2014

Fiches infos

Retrouvez ci-après les présentations des intervenants de la journée

> **Les politiques ESS** / Fiches “collectivité”

- Communauté de communes du Val de Drôme
- Conseil général de l'Isère
- Conseil régional Auvergne
- Conseil régional Rhône-Alpes
- Ville de Lyon

> **Les initiatives et expériences** / Fiches “initiative”

- Conseil général de l'Allier / Marchés d'insertion pour remplacements dans les collèges
- Centrale des Marchés Solidaires / Saint-Etienne Métropole
- SCIC 8FABLAB
- PTCE InnoVales

Communauté de communes du Val de Drôme



BP 341
26400 Crest
www.valdedrome.com

30 communes – 30 010 habitants

Présentation

Pour assurer ses missions (créer des emplois et des richesses, accroître la qualité de vie et assurer des services aux citoyens), la communauté de communes organise ses actions autour de 3 thématiques :

- **Le développement** : l'implantation d'entreprises, leur développement, la création d'activités, le partenariat inter-entreprises, l'agriculture..
- **L'environnement** : la gestion des déchets, la Gare des Ramières et la réserve naturelle, les énergies et le plan climat
- **Les solidarités et le cadre de vie** : l'habitat, la culture, le patrimoine naturel et bâti, les services à la population et aux communes, l'économie sociale et solidaire

Depuis plus de 20 ans, le développement durable est un mode de vie à part entière dans la vallée de la Drôme. Citoyens, associations, entreprises et élus y favorisent un équilibre entre développement économique, social et écologique. La CCVD copilote le projet Biovallée®, initiative lancée par les communautés de la vallée, 102 communes, 52 000 habitants, sur un tiers du département de la Drôme.

Contexte de la politique ESS

La signature en 2002 du contrat pour le développement de l'ESS avec l'Etat, a permis de rendre plus visible l'ESS et de soutenir les acteurs impliqués.

Le projet Biovallée® permet de repenser la question de la place de l'Economie Sociale et Solidaire sur un Territoire engagé dans une démarche de Développement Durable. Il contribue à la sensibilisation, l'information et la mobilisation des habitants et des partenaires en permettant échanges et débats sur les valeurs qui fondent cet éco-territoire, alliant développement, respect de l'environnement et des personnes.

La CCVD cosigne le 3^{ème} contrat sectoriel de l'ESS 2014-2016 aux côtés de la Région, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et de la CRESS Rhône-Alpes, et avec 15 autres collectivités.

L'ESS sur le territoire

La présence de l'ESS est historique avec les coopératives agricoles et les établissements d'action sociale; parallèlement de nouvelles organisations émergent à partir des évolutions et des caractéristiques du territoire dans les secteurs de la culture, de la production responsable (ecoconstruction, agriculture biologique) et de la protection de l'environnement.

En 2007, sur le territoire de Biovallée, l'ESS représente 19% des établissements employeurs de la zone d'emploi Crest-Die, soit 315 des 1 663 établissements employeurs du territoire.

En 2008, en termes d'emplois salariés, 1 789 des 8 771 salariés de la zone travaillaient dans le secteur de l'ESS, soit 20,4 % de la part totale des salariés du territoire. La grande majorité d'entre eux concerne le secteur associatif.

En 2014, le territoire compte 14 SCOP et SCIC.

Programme d'intervention dans le champ de l'ESS

L'ESS est mise en œuvre de façon transversale dans les différents services, et portée plus particulièrement par le pôle Solidarités dans 4 domaines :

1. La promotion et le soutien aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire,
2. Le développement des services et la construction d'une action sociale avec la mise en œuvre d'un plan pluriannuel pour l'accueil petite enfance, une réflexion en matière de politique jeunesse et un soutien aux CCAS et la création d'un CIAS en 2013. (Le premier de la Drôme),
3. Les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion notamment dans le domaine des services,
4. La coopération transnationale et la solidarité internationale.

Exemples d'actions soutenues par la collectivité

Organisation des rendez vous de l'ESS :

Forum et journées citoyennes sur les thèmes de la richesse et du faire ensemble / Conférences dans le cadre des controverses du Campus : l'ESS : nouvelle alternative ? / Colloque sur le financement de proximité / Actions en direction des lycéens depuis 2009 et une convention de partenariat avec le lycée signée en 2014

Soutien aux projets et aux acteurs :

Soutien aux réseaux de solidarité : Vieillir au Village / Aide à la création et au développement d'une Pépinière d'Installation Agricoles et Fermières (PIAF) / Aide à la création d'une plate-forme logistique de circuit court portée par l'association Court Circuit / Construction d'une base des arts de la rue gérée par l'association Trans express/ Marché d'insertion pour l'entretien des chemins avec l'ADCAVL/ Soutien à la démarche PTCE portée par l'Association la Marque (appel à projet 2014) / Convention avec la coopérative 26 07, espace ressources pour les acteurs de l'ESS / Prise de participation dans 2 SCIC : SCIC Poet Celard (mise en valeur et la gestion du château) et SCIC 8FABLAB (impression 3D, concept design..) / Soutien à la Scop Quintessence pour un bâtiment écoconstruit / Création d'une structure de financement local s'appuyant sur la relocalisation de l'épargne, aboutissement d'une longue réflexion sur les liens entre Economie et Economie sociale et solidaire



> **Sylvie Boyer**
Directrice Pôle Solidarités
sboyer@val-de-drome.com
04 75 25 43 82
Émilie Billard
Chargée de mission Solidarités
ebillard@val-de-drome.com
04 75 25 43 82
> **Francis Fayard**
Vice-président en charge du développement économique
francis.fayard@mairie-livron.fr

Conseil général de l'Isère



7 rue Fantin Latour BP 1096
38022 Grenoble Cedex 1
www.isere.fr

1 229 800 habitants

Budget 2014 consacré à l'ESS : 268 000 €

Programme d'intervention dans le champ de l'ESS

En 2012, le Département de l'Isère a été un des premiers Conseils généraux à avoir mis en place une politique départementale de développement de l'ESS, pour affirmer son engagement dans un développement économique responsable, créateur d'activités, favorisant l'émergence d'un nouveau modèle économique et social.

Le Conseil général de l'Isère soutient le développement de l'ESS autour des deux axes suivants :

- Accroître la performance économique des structures de l'ESS
- Consolider le rôle de l'ESS comme acteur de l'économie en Isère

Exemples d'actions soutenues par la collectivité :

Une dynamique collective est développée :

> Avec les EPCI :

- Création du site Isère Solidaires : une plateforme d'échanges et de structuration des réseaux ESS sur le Département de l'Isère venant en appui des politiques de développement local. Isère Solidaires est soutenu par le CGI, 6 collectivités territoriales, la Région Rhône-Alpes et la CRESS. Cette création répond à une demande des acteurs de l'ESS.

• Appel à projets mutualisé :

Initié par le Conseil général de l'Isère en 2012, sur l'ensemble des territoires isérois, lancé en partenariat avec des EPCI, à destination des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique, cet appel à projets vise à :

- susciter l'émergence de nouveaux projets de création d'activité dans le secteur de l'ESS et favoriser ainsi l'expérimentation de formes innovantes d'activités économiques avec un fort ancrage territorial
- aider à renforcer le potentiel d'activité marchande des acteurs de l'ESS et consolider ainsi la viabilité économique des structures.

Cet appel à projets a été lancé en 2012 en partenariat avec 2 EPCI. Cette mutualisation a été élargie depuis à 5 EPCI.

- Développer l'immobilier d'entreprises destiné au secteur de l'ESS et soutien du projet de réalisation de deux hôtels d'activités, lancé par la Métro

- Une réflexion est en cours sur l'émergence de PTCE

> Avec la Région Rhône-Alpes :

- Contractualisation avec la Région Rhône-Alpes, en novembre 2012, dans le cadre de la stratégie de développement économique
- Participation à l'élaboration du Contrat économique sectoriel de l'ESS 2014- 2016, en Rhône-Alpes



> Isabelle Metert

Chargée de projets ESS
Direction de l'aménagement
des territoires / Service de
l'économie et de l'agriculture
i.metert@cg38.fr
04 76 00 64 35

> Pierre Ribeaud

Vice-Président chargé de
l'économie sociale et solidaire
p.ribeaud@cg38.fr
Assistante : a.jacquet@cg38.fr
04 76 00 37 22

> Avec des acteurs du réseau ESS :

- Renforcer la capacité d'emprunt des entreprises de l'ESS : Abondement en 2012 de la ligne de garantie d'emprunts bancaires de France Active,
- Professionnaliser les associations employeurs via le dispositif local d'accompagnement (DLA), dans le but de pérenniser leurs emplois et renforcer leur capacité de développement,
- Promouvoir l'ESS, via des financements ciblés autour d'actions d'intérêt départemental,
- Adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)
- CRESS RA : Une coopération structurelle.

> Une dynamique collective interne au sein du CGI

- La mise en œuvre d'un processus de coopération entre les directions territoriales et directions centrales pour l'appel à projets,
- Une recherche d'articulations entre la politique ESS et les autres politiques thématiques du Conseil général, avec les directions concernées,
- Des pistes de travail transversales.

> Qualifier l'influence socio-économique de l'ESS

Travail initié en 2013 en partenariat avec le laboratoire ESEAC de l'Institut d'Études politiques de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour mesurer le poids et l'évolution de l'ESS sur l'ensemble des territoires isérois et qualifier l'influence socio-économique de l'ESS.

Conseil régional d'Auvergne



Hôtel de Région
59 Boulevard Léon Jouhaux – CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
www.auvergne.fr
www.regionauvergne.biz



Présentation

Le Conseil régional d'Auvergne a élargi, dès 2004, ses politiques de soutien en faveur du développement économique, au champ de l'économie sociale et solidaire. La Région Auvergne compte 4 départements (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) avec 1.350.000 habitants.

Contexte de la politique ESS

Le budget de la Région Auvergne alloué aux politiques de l'économie sociale et solidaire a évolué de 200.000 € (2005) à 1.622.000 € en 2014.

L'ESS sur le territoire

Pour l'Auvergne, le secteur d'activité de l'économie sociale et solidaire représente 12,1 % de l'emploi régional, soit 52.043 salariés présents dans 5.312 établissements employeurs (Source INSEE - Base CLAP 2010).

Programme d'intervention dans le champ de l'ESS

Le programme régional en faveur de l'économie sociale et solidaire soutient les entreprises et les associations de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de leur création ou de leur développement. Les aides, versées sous la forme de subventions, sont notamment attribuées dans le cadre de la création d'une structure, pour participer à la réalisation de projets d'investissements en matériels de production ou bien encore pour soutenir l'embauche d'un encadrant technique d'insertion....

De même, la Région Auvergne accompagne la structuration et les actions mises en œuvre par les réseaux régionaux de l'économie sociale et solidaire. Dans ce contexte, la Région soutient les réseaux régionaux de l'insertion par l'activité économique, la CRESS Auvergne, l'Union régionale des SCOP et SCIC d'Auvergne ainsi que divers opérateurs économiques tels que des couveuses d'entreprises, des boutiques de gestion, des coopératives d'activités et d'emplois ainsi qu'Auvergne ACTIVE.

Exemples d'actions soutenues par la collectivité

La Région a récemment soutenu la reprise d'entreprises en difficulté par les salariés via la création de la SCOP FONTANILLE (46 salariés) et de la SCOP LIBRAIRIE LES VOLCANS (30 salariés). Elle abonde également chaque fonds d'ingénierie des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) ainsi que les fonds de garantie ou bien encore le contrat d'apports associatifs géré par AUVERGNE ACTIVE.

> David Pardon

Chef du service Economie
Sociale et Solidaire
d.pardon@cr-auvergne.fr
04 73 31 86 31

> Pascale Semet

Vice-présidente en charge
de la Politique de la Ville, du
Logement et de l'Economie
Sociale et Solidaire
p.semet@cr-auvergne.fr
04 73 31 85 55

Conseil régional Rhône-Alpes



1 esplanade François Mitterrand – CS 20033
69269 Lyon Cedex
www.rhonealpes.fr

6^{ème} région européenne / 6 millions d'habitants



Contexte de la politique ESS

L'ESS en Rhône-Alpes représente une économie à part entière : 24 000 établissements employeurs (associations, coopératives et mutuelles) et près de 11% des emplois salariés privés, soit plus de 240 000 rhônalpins qui travaillent ou entreprennent autrement. Entre 2008 et 2011, l'emploi dans l'ESS augmentait de +3,6% en Rhône-Alpes alors que l'emploi total baissait (-0,8%). La hausse de l'emploi de l'ESS était plus forte en Rhône-Alpes qu'en France métropolitaine (+2,8%). Ces divergences sont liées aux évolutions conjoncturelles : recul de l'emploi dans l'industrie et la construction où l'ESS est peu présente et progression de l'emploi dans l'action sociale où l'ESS est très présente. Aussi l'économie sociale et solidaire est un des leviers d'actions dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Économique et de l'Innovation.

Programme d'intervention dans le champ de l'ESS

La Région Rhône-Alpes mène une politique ambitieuse dans ce secteur et plutôt exemplaire à l'échelle du territoire français, qui s'articule autour de trois niveaux d'intervention.

1 • IDECLIC SOLIDAIRE PROJETS, un dispositif d'aide individuelle de soutien aux entreprises innovantes de l'économie sociale et solidaire. > Bilan quantitatif (2006- 2013) : 117 dossiers pour un montant total de 4,5 M€ générant 398 emplois dont 131 en insertion.

2 • La structuration du secteur avec la mise en place d'un CONTRAT ECONOMIQUE SECTORIEL 2014-2016, initiative unique en France. Initiée en 2008, cette contractualisation est le fruit d'un travail de co-construction avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire de Rhône-Alpes. Cette implication et les échanges entre les acteurs, représentés par la CRESS, l'Etat et la Région ont abouti à la construction d'une stratégie commune et d'un programme d'actions pluriannuel. La mise en œuvre du deuxième contrat sectoriel a représenté un financement total de 34 M€ sur la période 2011-2013, dont 7,6 M€ pour la Région et 3,4 M€ pour l'Etat. Ce contrat a renforcé l'image de Rhône-Alpes en tant que territoire particulièrement fertile en termes d'innovation sociale, avec notamment des initiatives reconnues au plan national comme particulièrement novatrices. À titre d'illustrations:

- Rhône-Alpes est la région où a été inventé le concept de coopératives d'activité ; c'est le territoire français le plus doté de cet outil ;
- Rhône-Alpes est la région pionnière sur la question de la reprise d'entreprises par les salariés en participant à la création en 2007 de la société de capital risque Transméa ;
- Rhône-Alpes est la région qui a suscité le plus de candidatures dans le cadre du premier appel à projets national sur les Pôles territoriaux de coopération économique, et qui a le plus grand nombre de PTCE labellisés par l'Etat (3 PTCE dont le fer de lance Pôle Sud Archer).

Un troisième contrat sectoriel vient d'être voté pour la période 2014-2016. Il associe la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que 16 collectivités infra régionales porteuses d'un programme d'actions en faveur de l'ESS. Il s'appuie sur 3 axes de développement :

- La promotion régionale et territoriale de l'ESS : dans la continuité des actions actuelles, telle que la plateforme Rhône-Alpesolidaires (www.rhone-alpesolidaires.org ; 800 000 visites uniques en 2013), ou les Rencontres solidaires (15 600 visiteurs pour 17 événements accompagnés en 2013), une mobilisation encore plus grande des territoires partenaires est attendue.
- L'innovation sociale : au-delà du soutien au dialogue social et à la gestion des ressources humaines pour des emplois de qualité, il s'agit également d'accompagner le décroisement des acteurs de l'ESS vers le monde économique traditionnel. En effet, l'ESS est pionnière en matière d'innovation sociale et doit renforcer son rôle dans sa promotion et sa diffusion au sein de toutes les sphères économiques.
- Le développement d'activités économiques et de l'entrepreneuriat en ESS : par un soutien à l'émergence, la création, le développement et la transmission des entreprises de l'ESS, grâce à la fois à une meilleure articulation avec les outils de soutien à l'entrepreneuriat classique de la Région et de ses partenaires, mais aussi à la structuration d'un parcours global d'accompagnement/financements.

3 • LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION auprès du grand public sur l'Economie Sociale et Solidaire

En plus de son soutien aux actions de promotion dans le cadre du contrat sectoriel, la Région intervient par ailleurs :

- par une aide directe aux projets de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, par l'appel à projet permanent « Idéclit Solidaire Promotion »
- par l'organisation du Forum de l'Emploi Solidaire (chiffres clés en 2013 : 1200 offres d'emplois publiées, 41 exposants, 14 conférences, 1800 visiteurs).

Exemples d'actions soutenues par la collectivité en 2014

- Salon des Entrepreneurs 2014 – Programme spécial ESS
- Co-organisation de la 2^{ème} journée régionale des PTCE

Ville de Lyon



Mairie de Lyon
1, place de la Comédie
69205 Lyon cedex 01
www.lyon.fr

Berceau de la coopération de consommation et « capitale de l'humanisme », la Ville de Lyon porte l'économie sociale et solidaire dans ses gènes. Dès 2001, la ville s'engage à développer ce mode d'entreprendre en créant une délégation dédiée. Depuis lors, la collectivité encourage et soutient l'émergence d'initiatives innovantes, particulièrement nombreuses et dynamiques sur son territoire.

490 000 habitants

Budget 2014 consacré à l'ESS : 114 000 €

Programme d'intervention dans le champ de l'ESS

La Ville de Lyon mène une politique de développement de l'économie sociale et solidaire qui s'articule autour de trois axes principaux :

1/ Promotion et valorisation de l'économie sociale et solidaire

La ville de Lyon, par le soutien aux projets d'acteurs locaux et la participation à des événements de promotion de l'ESS, souhaite montrer au plus grand nombre toute la valeur ajoutée de cette économie pour le territoire, ainsi que sa capacité à répondre aux besoins du quotidien de manière innovante et performante.

Exemples d'actions menées en partenariat avec la collectivité

- L'animation du portail Internet Rhône-solidaires.org
- L'organisation du Forum de l'Emploi Solidaire.
- La création de balades solidaires pour donner à voir le tissu économique local social et solidaire.
- La signature d'une convention avec la Chaire Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lyon 2 pour la sensibilisation des élus et agents de la collectivité.

2/ Soutien à la création et au développement d'activités économiques

En cohérence avec la stratégie du Grand Lyon et de la Région Rhône-Alpes en matière de promotion de l'entrepreneuriat collectif, la ville de Lyon intervient en appui financier à des dispositifs et projets mis en œuvre sur Lyon avec pour objectif de :

faciliter l'émergence d'idées et de porteurs de projets, favoriser l'accompagnement technique des porteurs de projets, soutenir le développement d'outils financiers adaptés.

Exemples d'actions soutenues par la collectivité

- Soutien au fonctionnement des coopératives d'activités et d'emplois lyonnaises (Cap Services et Talent 9).
- Financement du dispositif local d'accompagnement (DLA) et des outils financiers dédiés aux acteurs de l'ESS (Rhône Développement Initiatives).
- Soutien à la création d'une « coopérative filière intégrée » visant à intégrer et mettre en synergie des activités économiques positionnées sur l'aval de la filière agricole paysanne/bio (GRAP – Groupement Régional Alimentaire de Proximité).

3/ Développement de la consommation et de l'achat responsable

La Ville de Lyon est fortement engagée en matière d'incitation et d'appui à la consommation responsable. Elle a ainsi porté des initiatives ou s'est positionnée en soutien de projets d'acteurs locaux pour :

- sensibiliser les citoyens par des campagnes de communication,
- éduquer à la consommation responsable par la création de supports pédagogiques,
- donner de la visibilité à cette offre de produits et services responsables,
- la rendre accessible aux non initiés.

Exemples d'actions initiées ou soutenues par la collectivité :

- Création du label « Lyon, ville équitable et durable » et du Club de labellisés : repère de la consommation responsable pour les lyonnais, le label « Lyon, ville équitable et durable » a été créé en 2010 à l'initiative de la Ville afin d'identifier les entreprises, commerces, artisans, lieux et événements qui répondent de manière pragmatique aux enjeux du développement durable. En 2014, ce sont 180 structures labellisées qui proposent une offre aux particuliers et aux professionnels dans plus de 20 secteurs d'activités.



Le label « Lyon, ville équitable et durable » est autant un repère au service de consommateurs citoyens qu'un outil de mise en relation des différentes familles d'acteurs qui représentent l'offre de consommation responsable à Lyon. Socle d'une dynamique de réseau, le label a aussi pour objectif d'impulser une démarche de progrès selon une approche collective et de faciliter le développement d'affaires entre structures.

- Participation au programme européen URBACT (fonds FEDER), sur le thème de l'alimentation durable en milieu urbain : Au niveau local, est attendue la coproduction d'un plan d'action destiné à répondre aux enjeux locaux de la thématique et élaboré par le groupe local de support, constitué d'une trentaine de structures publiques et privées, engagées et concernées par la problématique alimentaire durable.
- Financement de projets de sensibilisation à la consommation et à l'achat responsable portés par des associations locales : Journées professionnelles de l'Achat Responsable, festival de la mode éthique, défi « Familles A Alimentation Positive », promotion des circuits-courts de production de l'ESS, promotion du tourisme solidaire et responsable, etc.



> Gaëlle Le Roux

Chargée de projets Economie sociale et solidaire, Direction Economie Commerce et Artisanat
gaelle.leroux@mairie-lyon.fr
04 26 99 65 02

> Dounia Besson

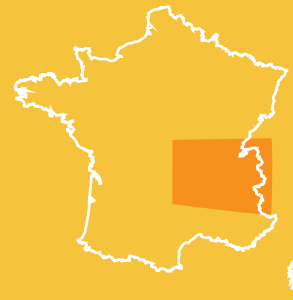
Adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'économie sociale et solidaire et au développement durable
dounia.besson@mairie-lyon.fr
04 72 10 52 36

Conseil général de l'Allier

► Des marchés d'insertion pour les remplacements dans les collèges



Hôtel du Département
1, avenue Victor Hugo - B.P. 1669
03016 MOULINS Cedex
www.allier.fr



> **Gérald Cubertefon**,
direction de l'éducation
cubertefon.g@cg03.fr
04 70 34 40 39

La loi du 13 août 2004 a transféré aux collectivités territoriales la charge du personnel d'entretien, de service et de restauration affecté aux collèges. Ce qui s'est traduit par le paiement des rémunérations des agents titulaires ainsi que la charge des remplacements en cas d'absence des agents titulaires.

En 2009, le Conseil général a lancé pour l'ensemble des collèges publics du Département un marché pour la réalisation de prestations de mise à disposition de personnels conformément aux dispositions du Code des marchés publics (article 30). Ceci afin de suppléer à l'absence des personnels techniques départementaux chargés d'effectuer des tâches d'entretien courant, de restauration et de maintenance, pour une période et une quotité données. Les différents prestataires retenus suite à la consultation lancée par le Département sont exclusivement des Associations Intermédiaires.

Est entendu comme entretien courant l'ensemble des tâches consistant au nettoyage, à l'entretien et à l'embellissement des locaux des espaces intérieurs et extérieurs des établissements et ne nécessitant pas de qualifications particulières. Les tâches liées au fonctionnement du service de restauration et qui ne sont pas effectuées dans des zones de manipulation de denrées alimentaires (plonge, ménage de la salle de restauration) sont considérées comme de l'entretien courant.

Est entendu comme entretien technique de premier niveau l'ensemble des tâches techniques ne nécessitant pas une habilitation ou des qualifications particulières (électricité) mais une expérience pratique acquise dans un corps de bâtiment (peinture, menuiserie, plomberie).

Objectifs

- Adéquation entre la politique du Département dans le domaine de l'insertion et sa compétence remplacement des personnels techniques dans les collèges,
- Apporter un volume d'activité et des possibilités d'insertion aux structures d'insertion par l'activité économique,
- Faciliter l'autorité fonctionnelle des établissements dans l'organisation du service d'entretien,
- Plus grande souplesse dans les remplacements et une gestion administrative facilitée.

Cibles : Personnes en insertion / Structures d'insertion par l'activité économique

Modalités de mise en œuvre

- Objet du marché : prestations de remplacement des agents départementaux absents
- Références à la nomenclature européenne (CPV) : 79620000-6 : Services de mise à disposition de personnel, y compris de personnel temporaire
- Procédure de passation : la consultation est passée par procédure adaptée en application de l'article 30-I du Code des marchés publics.
- Forme du marché : marché à bons de commande avec un minimum et un maximum
- Durée du marché : le marché à bons de commande sera passé pour une durée de 1 an. Il sera reconductible expressément 2 fois, par période de 1 an, pour une durée maximale de 3 années.
- Modalités de remplacement : lors d'une absence d'un personnel ATTE :
 1. une demande de remplacement est formulée à la direction de l'éducation par le collège sur la base d'une fiche navette type ;
 2. une quotité de remplacement accordée selon certains critères (délai de carence, effectifs, nombre d'absence) ;
 3. l'établissement prend contact avec le bénéficiaire du marché et demande la mise à disposition de moyens en personnels dans la limite de la quotité décidée avec la direction de l'éducation ;
 4. le bénéficiaire du marché facture au Département la prestation

Moyens affectés : Budget de 900 000 € sur 3 ans

Impact et Évaluation

Le bilan en matière de remplacement, est globalement très positif. En effet, ce système permet des remplacements très rapides dans la mesure où les formalités de remplacement sont simples et que les AI font preuve d'une très grande réactivité (elles sont en capacité de remplacer un agent du jour au lendemain). De plus, ce système de remplacement couvre l'ensemble du territoire et après 5 ans de mise en place, force est de constater que les remplacements dans les collèges les plus ruraux sont aussi bien menés que pour les collèges des agglomérations.

Enfin, non seulement le recours aux AI apporte un volume conséquent d'heures de remplacement mais il permet à terme d'insérer durablement des agents : 15 agents sont devenus titulaires de la fonction publique territoriale, d'autres sont actuellement en CDD et peuvent envisager à terme d'intégrer la collectivité.

La Centrale des Marchés Solidaires (CMS)

► Saint-Etienne Métropole



Au pied des marches
15 rue Robert
42000 Saint-Etienne
www.marchessolidaires.org



> **Lætitia Charrier,**
06.95.74.11.87
contact@marchessolidaires.org

La Centrale des Marchés Solidaires est née de la volonté conjuguée des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), de la Communauté d'Agglomération de Saint Etienne Métropole et du Conseil Régional de Rhône Alpes de mettre en place un service complet en conseils et expertises techniques au profit de la réponse des acteurs de l'ESS aux marchés publics et privés.

Cette volonté s'est confirmée lorsque le groupement solidaire formé par l'association Rues du Développement Durable, le cluster Culture et Coopération et l'Inter-Réseaux Associatifs de l'Insertion par l'Activité Économique, a répondu à l'appel à projets lancé dans le cadre du PROCESS (PRogramme de Coopération de l'économie sociale et solidaire). PROCESS, plan d'action triennal (2012-2015) associant la Région Rhône-Alpes, Saint Etienne Métropole et l'État, a pour objectif de développer les champs de l'économie solidaire et de l'innovation sociale sur le territoire de l'agglomération stéphanoise.

Objectifs

- convaincre les associations et entreprises solidaires de la pertinence de leurs offres de services au même titre que les entreprises de l'économie conventionnelle,
- encourager les acteurs de l'ESS à soumettre des réponses aux marchés publics et privés,
- donner les outils indispensables à la recherche, à la compréhension des marchés,
- les accompagner dans leurs réponses – rédaction d'un devis, réalisation de son mémoire technique, mise en valeur de son appartenance au réseau ESS,
- conseiller les acteurs sur la pertinence et la possibilité de groupements solidaires qui permettront de dépasser la taille critique souvent jugée rédhibitoire pour un acheteur.

Cibles

Toutes les structures ancrées dans l'économie sociale et solidaire, ayant leur siège social sur le territoire Loire Sud.

Modalités de mise en œuvre

- Mise en place d'un outil de veille relatif aux marchés publics publiés par les collectivités et institutions du territoire.
- Proposition de modules de formations pour permettre d'acquérir les outils, savoir-faire et compétences nécessaires à la réponse aux marchés publics.
- Accompagnement individuel ou collectif dans la constitution de la réponse à un marché.

Moyens affectés

Financements dans le cadre de PROCESS : Saint Etienne Métropole et la Région Rhône-Alpes (CFAC) - 20 000 €

Partenaires

- Une équipe d'experts, impliquée concrètement dans la création et l'animation diversifiée d'activités de l'ESS locale et formée pour accompagner les entreprises de l'ESS.
- Articulation avec la cellule mutualisée des clauses d'insertion portée par la Maison de l'Emploi et avec le plan de développement ESS (>PROCESS-axe 2 activer la commande publique et privée)

Impacts et évaluation

La CMS a ouvert ses portes début 2013, après une phase d'amorçage conséquente, la CMS est dans une phase de développement via le perfectionnement des outils, la promotion du service et le relais par les structures accompagnées.

SCIC 8FABLAB



8 rue Courre-Commère
26400 Crest
www.8fablab.fr



Le 8 FABLAB est un espace ouvert au public, équipé de machines à commande numérique permettant de réaliser des objets à partir de fichiers numériques : découpe laser, fraiseuse, découpe vinyle, imprimante et scanner 3D, réalisation de circuits imprimés, etc. Ils s'adressent aux entrepreneurs qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept au prototype, mais aussi aux designers, ingénieurs, artistes, étudiants, bricoleurs,... amateurs ou professionnels et à tous ceux qui cherchent à réaliser des projets par eux-mêmes ou en collaboration avec d'autres et qui ne peuvent les réaliser chez eux ou sur leur lieu de travail.

> **Carole Thourigny**,
directrice
04 75 55 14 78
contact@8fablab.fr

Objectifs

L'objectif est d'accompagner les publics dans la découverte et l'apprentissage des techniques de fabrication numérique. Ces nouvelles technologies viennent aujourd'hui bouleverser nos modèles sociaux et économiques. L'enjeu est d'aider tout un chacun à comprendre et à s'approprier ces nouveaux outils de manière à participer à la révolution numérique et non à la subir.

Cibles

Tous les publics : entreprises, grand public, scolaires, institutions...

Modalités de mise en œuvre

Un lieu, des machines, deux salariés.

Moyens affectés

L'Etat (appel à projet) subventionne environ 50% des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur 2 ans.

Le Conseil général de la Drôme subventionne à hauteur de 10 000 € par an sur 2 ans.

La Région (Grand projet Rhône-Alpes - GPRA) subventionne à hauteur de 2400 €.

Partenaires

- 63 sociétaires : 10 associations, 21 entreprises, 29 particuliers et 3 collectivités publiques : ville de Crest et les communautés de communes du Val de Drôme et du Crestois Pays de Saillans.
- 17 membres du conseil d'administration, dont un représentant de chaque collectivité.

Les membres du conseil d'administration participent activement à la bonne marche de l'entreprise.

Impacts et évaluation

Moins de 6 mois d'existence : évaluation difficile mais la progression est nette depuis cet été, en particulier pour ce qui concerne le public entreprise. Le besoin semble bien réel sur le territoire.

PTCE InnoVales



InnoVales - Association Alvéole
1011 rue des Glières
74 800 Saint-Pierre-en-Faucigny
www.innovales.fr



> **Philippe Monet**,
directeur général
contact@innovales.fr
04 50 03 25 62

L'activité mono-industrielle du décolletage, fortement dépendante de l'industrie automobile, a été frappée de plein fouet par la crise économique en 2008-2009. D'où la nécessité de reconversion et de diversification des activités proposées par Alvéole. L'association d'insertion développe en effet de nouveaux chantiers d'insertion dans les domaines du second-œuvre du bâtiment, espaces verts et espaces naturels, gestion urbaine et sociale de proximité et recyclage-collecte des déchets. Devenu un lieu ressource territorial générateur de coopération et d'expérimentation sur l'éco construction, les métiers du bois et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), une trentaine de projets concrets ont été co-construits depuis 2008. Aujourd'hui InnoVales est la volonté des acteurs de structurer cette démarche de coopération, renforcée par la dynamique nationale des PTCE, sur les thématiques Construction durable & ESS sur le territoire du Grand Genève Mont-Blanc.

Objectifs

InnoVales assemble et favorise l'émergence d'initiatives individuelles et collectives pour répondre aux enjeux induits :

- Créer de l'activité économique pérenne pour le territoire afin d'apporter des réponses durables aux difficultés économiques et sociales
- Répondre aux problématiques environnementales en lien avec la filière construction durable

Il s'agit de proposer des solutions concrètes et efficaces aux entreprises et aux acteurs de l'ESS, d'alimenter les stratégies territoriales des acteurs publics par des projets de développement économique et de rapprocher les filières.

Cibles

- Professionnels et porteurs de projet
- Institutionnels
- Particuliers, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion

Modalités de mise en œuvre

Les activités d'InnoVales se déclinent sur 3 axes d'intervention et 7 activités :

Axe 1 : Information

- Un lieu Ressource territorial : Utilisation des différents espaces du site de Saint-Pierre en Faucigny comme lieu ressources territorial de la construction durable, de l'ESS, des métiers et emplois verts.
- Communication multi-acteurs : Stratégie de communication multi-acteurs afin de rendre lisible et de promouvoir les actualités, informations et événements couvrant les thématiques construction durable et ESS.

Axe 2 : Innovation

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ESS : accompagnement des maîtres d'œuvre par un appui à la mise en œuvre des projets (clauses sociales et environnementales, animation du recours aux TPE/PME/artisans/commerçants locaux, appui au développement de formations liées à l'opération, appui au développement de projets coopératifs, ...)
- Un incubateur d'innovation sociale et économique : mise en place d'un espace de 250 m², dans l'objectif de faire émerger et accompagner des entrepreneurs individuels ou collectifs.

Offre de services de l'Incubateur :

- Espaces physiques équipés (openspace/bureau mutualisé/bureau privatif) ; salles de réunion ; atelier technique mutualisé
- Accompagnement d'amorçage et animations par l'expertise collective des membres d'InnoVales
- Expérimentation et lancement de projets coopératifs : support à l'expérimentation et à l'accompagnement de projets coopératifs

Ex. 2014 : conciergerie ESS de services aux professionnels, dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée du logement pour un public en situation de précarité

Axe 3 : Compétences

- Centre ressources permanent : une bibliothèque technique sur l'innovation sociale, les métiers et emplois verts et la filière construction durable ainsi qu'une matériauthèque présentant les éco-matériaux sont à disposition de toute personne à la recherche d'informations actualisées et de conseils.
- Ingénierie de formation métiers et emplois verts : participation à l'élaboration d'une ingénierie de formation territoriale répondant aux attentes en compétences des entreprises locales et proposant une offre pédagogique innovante.

Partenaires

La grappe d'acteurs composant le PTCE InnoVales se découpe ainsi :

- les acteurs de l'ESS (ex. : CRESS, Structures d'insertion par l'activité Economique, Réseaux de l'ESS, Coopératives d'Activités et d'Emploi, Associations, Collectifs d'acteurs, ...)
- le territoire engagé sur le plan local et régional (12 intercommunalités, la Région Rhône-Alpes)
- les acteurs des filières bois et construction durable (ex. : Fédérations professionnelles, Pôle d'excellence, Point info Energie, PACT, ...)
- les services de l'Etat (Préfecture, UT Dirccte74, DDCS, ...)
- les entreprises du territoire, artisans, commerçants, grands comptes, Club d'entreprises
- les acteurs de la formation professionnelle (ex. : Lycées professionnels, Organismes de formation, Centres de Recherches, Universités, ...)
- les acteurs du développement économique et de l'innovation (ex. : Agences économiques, Chambres Consulaires, Maison de l'économie, Maison de l'Emploi, ...)
- la société civile (ex. : Conseils Locaux de Développement, Université Populaire, Partenaires sociaux, Syndicats, ...)

Perspectives de développement

Consolider durablement cette dynamique entrepreneuriale territoriale à travers :

- des processus de coopération partagée par tous
- le développement de l'accompagnement des projets collectifs via l'incubateur d'innovation sociale et économique
- la création d'outils de mesure d'impacts directs et indirects des actions

COORDONNÉES DES STRUCTURES INTERVENANTES



• Ville de Lyon

Mairie de Lyon
1, place de la Comédie
69205 Lyon cedex 01
www.lyon.fr
> Gaëlle Le Roux
Chargée de projets Economie sociale et
solidaire, Direction Economie Commerce et
Artisanat
gaelle.leroux@mairie-lyon.fr
04 26 99 65 02
> Dounia Besson
Adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'éco-
nomie sociale et solidaire et au développe-
ment durable
dounia.besson@mairie-lyon.fr
04 72 10 52 36

• Communauté de communes du Val de Drôme

BP 341
26400 Crest
www.valdedrome.com
> Sylvie Boyer
Responsable Pôle Solidarités
sboyer@val-de-drome.com
04 75 25 43 82
> Émilie Billard
Chargée de mission Solidarités
ebillard@val-de-drome.com
04 75 25 43 82
> Francis Fayard
Vice-président en charge du développement
économique
francis.fayard@mairie-livron.fr

• Conseil général de l'Isère

7 rue Fantin Latour BP 1096
38022 Grenoble Cedex 1
> Isabelle Metert
Chargée de projets ESS
Direction de l'aménagement des territoires /
Service de l'économie et de l'agriculture
i.metert@cg38.fr
04 76 00 64 35
> Pierre Ribeaud
Vice-Président chargé de l'économie sociale
et solidaire
p.ribeaud@cg38.fr
Assistante : **a.jacquet@cg38.fr**
04 76 00 37 22

• Conseil général de l'Allier

Hôtel du Département
1, avenue Victor Hugo - B.P. 1669
03016 MOULINS Cedex
www.isere.fr
> Gérald Cubertefon
direction de l'éducation
cubertefon.g@cg03.fr
04 70 34 40 39

• Conseil régional Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand – CS 20033
69269 Lyon Cedex
www.rhonealpes.fr
> Elizabeth Webb
Chargée de mission ESS et artisanat
ewebb@rhonealpes.fr
04 26 73 47 02
> Coralie Échinard
Chargée de mission auprès de Cyril
Kretzschmar
cechinard@rhonealpes.fr
04 26 73 44 14 / 06 80 31 04 47
> Cyril Kretzschmar
Conseiller délégué à la nouvelle économie,
aux nouveaux emplois, à l'artisanat et à
l'économie sociale et solidaire
ckretzschmar@rhonealpes.fr
04 26 73 43 44

• Conseil régional d'Auvergne

Hôtel de Région
59 Boulevard Léon Jouhaux – CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
www.auvergne.fr
www.regionauvergne.biz
> David Pardon
Chef du service Economie Sociale et
Solidaire
d.pardon@cr-auvergne.fr
04 73 31 86 31
> Pascale Semet
Vice-présidente en charge de la Politique
de la Ville, du Logement et de l'Economie
Sociale et Solidaire
p.semet@cr-auvergne.fr
04 73 31 85 55

• Centrale des Marchés Solidaires (CMS)

Au pied des marches
15 rue Robert
42000 Saint-Etienne
www.marchessolidaires.org
> Lætitia Charrier
06.95.74.11.87
contact@marchessolidaires.org

• SCIC 8FABLAB

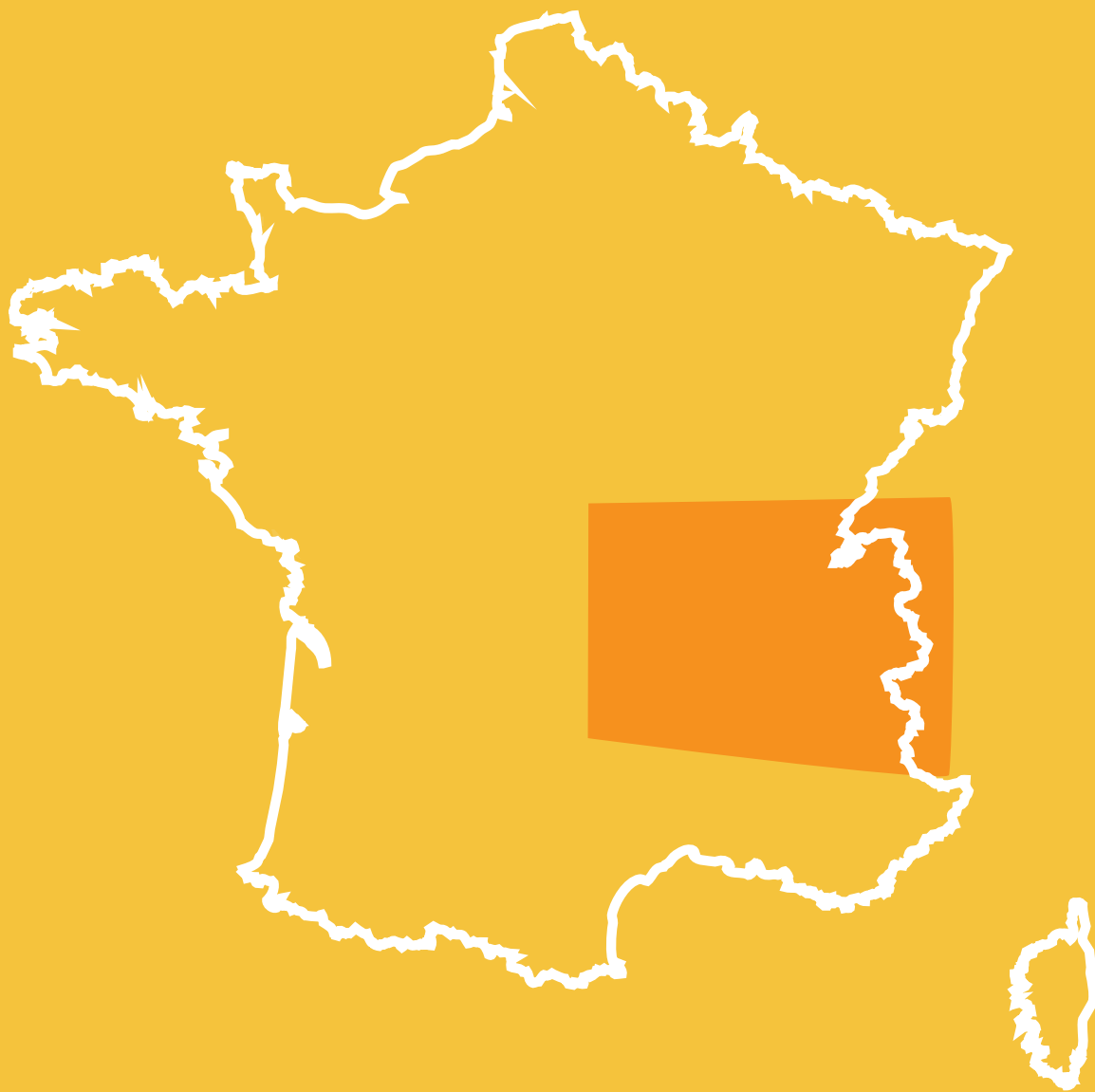
8 rue Courre-Commère
F 26400 Crest
> Carole Thourigny
directrice
04 75 55 14 78
contact@8fablab.fr

• PTCE InnoVales - Association Alvéole

1011 rue des Glières
74 800 Saint-Pierre-en-Faucigny
> Philippe Monet
directeur général
contact@innovales.fr
04 50 03 25 62

• IRIAE Rhône-Alpes

Immeuble WOOPA
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin
> Vincent Guibert
04 82 90 55 11
vguibert@iriae-ra.org



Retrouvez prochainement le compte-rendu de la journée sur :

www.rtes.fr